

CHAPITRE 5

POUVOIRS

La société médiévale avec ses guerres féodales apparaît comme particulièrement hostile à l'exercice d'un pouvoir au féminin. La culture dominante interdit d'ailleurs aux femmes l'accès à une éducation supérieure et aux offices publics et ecclésiastiques. Aussi, la question du pouvoir des reines n'a-t-elle été abordée que très récemment par les historiens français.

Cependant, les sources ne manquent pas pour témoigner du pouvoir réginal. Les premières sont les actes royaux, en particulier les chartes et les diplômes qui font souvent intervenir la reine comme témoin et signataire, mais il faut aussi leur ajouter les lettres, annales, chroniques et autres histoires qui, si elles n'accordent jamais le rôle principal à la femme du roi, n'en dévoilent pas moins ses actes et ses comportements. La vision des chroniqueurs, tous des hommes, et le plus souvent des clercs, n'est pas dénuée de la misogynie ambiante. Lorsqu'ils évoquent le pouvoir ou l'emprise d'une reine sur son royal époux, c'est le plus souvent pour les dénoncer. Inversement, ils proposent à la reine des modèles de soumission issus de la Bible, comme Esther, une reine obéissant à son époux Assuérus et qui obtient grâce à sa sagesse et à sa modestie le salut de son peuple juif¹.

1. J. Cami Parsons John, « Loved Him – Hated Her ». Honor and Shame in the Medieval Court », Murray J. (éd.), *Conflicted Identities and Multiple Masculinities*, New York-Londres, Garland Publishing, 1999, p. 281-282.

En effet, le pouvoir ne consiste pas seulement en la détention d'une autorité publique, comme on l'a trop longtemps pensé. Il peut aussi s'envisager en termes plus informels d'influence, de conseil ou d'intercession. Par son sacre, la reine est un personnage fondamental du royaume, elle est la face féminine du pouvoir royal, charitable et maternelle ; elle peut aussi devenir un bouc émissaire en temps de crise.

En relisant l'histoire des reines capétiennes sous cet angle, on s'aperçoit que de nombreuses souveraines, sans jamais avoir reçu aucune légitimation politique, ont néanmoins participé à de nombreuses décisions.

INFLUENCE ET INTERCESSION

La tradition biblique évoque les sages conseils de la reine encourageant le roi à faire la paix et à se montrer généreux envers les pauvres et l'Église.

Les papes espèrent bien user de l'influence des reines capétiennes sur leur époux. Après avoir loué la piété d'Anne de Kiev, le pape Nicolas II (1059-1061) lui demande d'encourager son mari à protéger l'Église. Un autre pontife Alexandre III (1159-1181) supplie Constance de Castille, la deuxième femme de Louis VII de rester fidèle à l'unité de l'Église et d'en faire part à son mari. Les sujets du roi n'ignorent pas ce pouvoir d'intercession comme en témoignent les nombreuses chartes édictées par les rois qui précisent que leur décision a été prise sur les instances de la reine. Lors des plaids et des conciles qui réunissent la noblesse et le clergé autour du roi, la reine est souvent présente. Le 18 octobre 1131, Adélaïde de Savoie-Maurienne se tient aux côtés de Louis VI à l'ouverture du concile de Reims, en présence du pape Innocent II.

Charitable et miséricordieuse à l'instar de la Vierge Marie, la reine peut aussi se montrer redoutable et vindicative comme Constance d'Arles ou Jeanne de Navarre qui n'hésitent pas à poursuivre leurs ennemis de leur vengeance. Le théologien réformateur Yves de Chartres avoue redouter la terrible Bertrade de Montfort tandis qu'Adélaïde de Savoie-Maurienne obtient la disgrâce du très puissant chancelier du royaume Étienne de Garlande en 1127.

Dans ses *Enseignements*, destinés à son fils et à sa fille Isabelle, reine de Navarre, Louis IX fait le portrait de la souveraine idéale : elle doit être un modèle de vertus, aimer Dieu, être charitable, entendre la messe, se confesser régulièrement, obéir à son mari et se détourner des vanités mondaines. *Le miroir des dames*, commandé par la reine Jeanne de Navarre lui accorde une place politique plus importante. La reine doit aussi être un exemple pour son peuple, s'entourer de conseillers sages et expérimentés, et faire respecter son statut. Cependant, il convient de rappeler que Jeanne de Navarre n'est pas seulement la femme du roi de France, elle règne aussi par droit héréditaire sur la Navarre, un royaume où les femmes ne sont pas exclues du trône.

La participation des reines capétiennes au pouvoir connaît des évolutions et des épisodes plus ou moins marqués, en raison des personnalités royales, mais aussi de la puissance du pouvoir monarchique en France. L'historienne Marion Facinger a dégagé une tendance générale marquée par le retrait progressif de la figure politique de la reine au fur et à mesure que la dynastie capétienne se réaffirme, pour aboutir à leur exclusion du trône avec la mise en œuvre de la loi salique au ^{xiv}^e siècle. Ce schéma historiographique, longtemps adopté par les historiens, doit aujourd'hui être remis en cause, si l'on accorde à la notion de pouvoir une acception plus large que celle de la seule autorité publique.

Il n'est pas évident qu'au début de la dynastie, les rois fassent plus volontiers intervenir les reines dans la sphère politique. Ainsi Philippe I^{er} ne fait guère participer la reine Berthe de Hollande au gouvernement. Entre 1071 et 1092, dans les soixante-dix-huit diplômes édictés par le roi, elle n'apparaît que trois fois comme signataire. Ce manque d'influence est peut-être lié à sa condition précaire due au fait qu'elle n'a pas encore donné naissance à un héritier au trône. Des trois apparitions de Berthe de Hollande parmi les témoins de chartes royales, deux peuvent être datées entre 1075 et 1077, avant son apparition spectaculaire sur le devant de la scène politique.

Mauvaises conseillères

Dans la seconde moitié de la décennie 1070, Berthe de Hollande est en effet impliquée dans une série de querelles qui agitent l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. Elles sont racontées dans la *Vie de saint Arnoul*. Après la mort de l'abbé Rainaud vers 1075-1076, le pseudo-moine Pontius obtient du roi Philippe I^{er} de diriger l'abbaye de Saint-Médard par des manœuvres simoniaques. Pontius se met alors à utiliser les rentes de l'abbaye à son profit. En pleine réforme grégorienne, il est le type même de ces simoniaques que dénoncent les réformateurs. Les moines de Saint-Médard, qui ont élu, selon la règle, leur propre candidat, Arnoul, avec le soutien de l'évêque de Soissons Thibaut, implorèrent le roi afin qu'il reconnaisse Arnoul comme leur nouvel abbé. Cependant, Philippe I^{er} soutient Pontius et exige qu'Arnoul se soumette ou quitte l'abbaye ; le saint homme décide alors de se faire reclus. Les moines doivent supporter Pontius, mais Arnoul les encourage à résister et à élire un nouvel abbé, Géraud, un homme sage et pieux. Pontius continue à comploter et chasse par la force l'abbé de Saint-Médard. L'ayant appris, Arnoul se rend auprès de la reine dont chacun sait qu'elle soutient le simoniaque. Il s'adresse à elle avec humilité et lui rappelle, qu'en dépit de sa position, elle subira le Jugement de Dieu ; aussi doit-elle se soumettre aux lois de l'Église et ne pas s'associer aux actions d'un homme maléfique. Comme Arnoul voit bien qu'il se heurte à la résistance de la reine, il s'exclame : Ô reine, crois en le frère Arnoul et crois surtout l'Esprit Saint que si tu fais expulser par la violence l'abbé Géraud, la vengeance de Dieu te fera mourir avant le terme fixé pour ta mort et tu seras à ton tour expulsée du royaume de Dieu et mourras dans le malheur et le mépris¹. »

La *Vie de saint Arnoul* met donc en avant la responsabilité de la reine et son intervention en faveur des simoniaques, mais aussi le soutien du roi. En effet, Philippe I^{er} entend placer sur le trône abbatial de Saint-Médard de Soissons, une vieille abbaye royale, un homme de confiance qui puisse lui apporter des ressources financières, ce que le réformateur Arnoul ne ferait pas. Si les motivations du roi sont surtout financières, celles de Berthe de Hollande sont plus politiques.

1. Hariulf, *Vie de saint Arnoul, évêque de Soissons*, P. L., t.174,1854-1855, col. 1399, col. 1405-1406.

Originaire d'Audenaarde, Arnoul appartient à un lignage noble qui a soutenu la comtesse Richilde contre le beau-père de Berthe de Hollande, Robert le Frison, lors de la guerre de succession au comté de Flandre en 1070-1071. L'hypothèse a même été avancée qu'Arnoul se serait fait moine après la défaite de son clan, n'ayant plus aucune chance d'être adoubé chevalier après la victoire du comte Robert.

Le récit de ces événements repose cependant sur une source bien partielle, la *Vie de saint Arnoul* dont il existe deux versions : la première commencée avant 1095 par Lisiard, plus tard évêque de Soissons, achevée entre 1100 et 1105, et la seconde, due à Hariulf, abbé d'Oudenbourg, écrite sur la base de la première entre 1110 et 1114 avec des remaniements et des ajouts. Après la canonisation d'Arnoul le 17 octobre 1120, un dernier ajout évoque les miracles posthumes du saint.

Le premier hagiographe d'Arnoul, Lisiard, a été moine à Saint-Médard quand Arnoul en était l'abbé et le connaît personnellement. En 1082, Arnoul, devenu évêque, le choisit comme archidiacre. C'est donc très bien renseigné sur les événements de Saint-Médard, mais un témoin très partial. La deuxième version de la *Vita* par Hariulf dramatise le récit en y intégrant le dialogue entre le saint et la reine. Elle offre un contraste frappant avec l'image purement négative de Berthe de Hollande développée par Lisiard. Arnoul prophétise la naissance du futur Louis VI à ses parents, et Berthe de Hollande et Philippe I^{er} se réconcilient avec l'homme d'Église. Réhabilitée par cette nativité inespérée, la reine est cependant critiquée par Lisiard pour son hostilité à l'Église réformatrice.

Tout comme Berthe de Hollande, la deuxième épouse de Philippe I^{er}, se mêle des élections épiscopales à la grande colère d'Yves de Chartres. En 1095, Bertrade de Montfort obtient pour son demi-frère Guillaume le siège de Paris. Cette influence est reconnue par ses contemporains comme par le poète et clerc Baudri de Bourgueil qui s'adresse à elle en 1097 dans l'espoir de devenir évêque d'Orléans. Mais, un certain Jean est en mesure d'en donner un meilleur prix. La reine semble avoir aussi favorisé l'élection sur le siège épiscopal de Beauvais d'Étienne de Garlande, issu d'une famille noble proche des Capétiens et un ennemi personnel d'Yves de Chartres.

Ainsi, mêmes les clercs sont bien obligés de constater que les reines s’immiscent dans la politique ecclésiastique du royaume avec parfois davantage de poids qu’eux.

Si Philippe I^{er} semble placé sous l’emprise de sa deuxième femme, c’est également le cas du jeune Louis VII, très amoureux de son épouse Aliénor d’Aquitaine, qui se laisse volontiers conseiller par elle au début de son règne. Au cours de ses premières années de mariage, Aliénor d’Aquitaine reste en retrait et n’est pas associée au gouvernement du royaume ; elle est rarement mentionnée dans les chartes royales et uniquement pour des diplômes concernant l’Aquitaine. Son influence semble plus indirecte comme confidente et conseillère du roi.

Cependant, dès la fin de l’année 1140, Aliénor d’Aquitaine exerce un poids réel sur la politique de son époux. Le retrait de la cour de la reine douairière Adélaïde de Savoie-Maurienne lui permet de s’imposer rapidement auprès de son mari et de s’entourer d’un parti composé du sénéchal Raoul de Vermandois et du chancelier Cadurc. À eux trois, ils forment le groupe dominant à la cour. Suger a perdu sa prééminence et préfère se retirer dans son monastère de Saint-Denis.

Certaines actions du roi, en particulier la ligne dure choisie envers l’Église et la rupture temporaire avec la papauté, peuvent avoir été inspirées par Aliénor d’Aquitaine. La reine provoque même une crise politique à l’occasion du projet de mariage de sa sœur cadette Pétronille avec le sénéchal Raoul. La reine encourage cette union alors que le sénéchal est déjà marié avec Éléonore, nièce du puissant Thibaut IV, comte de Blois-Champagne. Pour épouser la sœur de la reine, Raoul doit répudier sa femme et trouve sans difficultés des prélats prêts à annuler son mariage sous le prétexte de la consanguinité ; quant à Éléonore, réfugiée en Champagne, elle réclame justice au pape. Innocent II, par le biais de son légat. Le cardinal Yves de Saint-Laurent Damascène, réunit un synode à Lagny en Champagne au printemps 1142 qui jette l’interdit sur les terres de Raoul, excommunie les deux époux et suspend les évêques de Laon, de Noyon et de Senlis qui ont prononcé la dissolution de son premier mariage.

Le scandale se double d’une querelle entre le comte de Champagne qui soutient sa fille et le roi, partisan de sa belle-sœur. Les relations déjà tendues entre le roi de France et le comte Thibaut IV vont jusqu’à la guerre : le roi attaque le comte de Champagne fin 1142-début 1143 et y

sème la dévastation, allant même jusqu'à faire massacrer les habitants de Vitry qui s'étaient réfugiés dans une église. Le comte résiste et Louis VII préfère négocier une paix. Le pape accepte de lever l'excommunication contre Raoul et Pétronille, mais, voyant qu'ils ne se séparent pas, finit pas les châtier de nouveau. La guerre reprend en Champagne pendant toute l'année 1143. Innocent II meurt le 24 septembre 1143 et le nouveau pape Célestin II cherche un compromis avec le roi de France. Bernard de Clairvaux, Suger et l'évêque Hugues d'Auxerre tentent de réconcilier le comte de Champagne et le roi, mais ils se heurtent à l'intransigeance d'Aliénor d'Aquitaine qui s'oppose à l'annulation du mariage de sa sœur avec Raoul de Vermandois. Elle finit par céder aux instances de l'abbé de Clairvaux.

Très critiquée par les hommes d'Église, en particulier par Bernard de Clairvaux, pour sa responsabilité dans ce conflit, Aliénor d'Aquitaine se voit contrainte d'adopter une position plus digne d'une reine de France, celle d'une reine de paix et de conciliation.

Mauvaise conseillère, la reine est souvent la cible des clercs qui trouvent en elle le bouc émissaire idéal pour prendre sur elle les fautes du roi très chrétien.

Prières

Attaquer la reine, c'est aussi entacher l'honneur de son royal époux, comme le fait le chroniqueur anglais Matthieu Paris, favorable aux Plantagenêts, qui prétend que le roi Louis VIII fait tout ce que lui demande sa femme Blanche de Castille. En réalité, celui-ci n'entend pas partager son pouvoir avec sa femme, et, durant son règne, Blanche de Castille reste dans l'ombre. Sur les 453 actes émis par le roi pendant son court règne, seuls deux concernent la reine. Cependant, son pouvoir d'intercession n'est pas remis en question comme le montre la lettre que lui adresse le pape Honorius III afin de la supplier d'intervenir auprès de son royal époux pour qu'il vienne au secours de l'empereur latin de Constantinople. Si l'influence d'une femme sur le roi est souvent perçue de façon négative par les clercs, ceux-ci justifient parfaitement le droit d'intercession qu'elle peut exercer en leur faveur.

L'intercession est un élément-clé de son pouvoir. Elle s'appuie sur le modèle de la Vierge. Cette médiation est attendue de ses sujets comme le montrent les pétitions qu'elle reçoit et les prières afin qu'elle intervienne envers eux. Les grâces accordées par le souverain à un sujet criminel ou rebelle mentionnent souvent une intercession de la reine en sa faveur. Celle-ci peut être mise en scène comme un rituel ; elle sert à clarifier la relation entre le roi et ses sujets, permettant au souverain de se montrer charitable, tout en rappelant qu'il est le seul juge.

Blanche de Castille exerce cette fonction, mais sans intervenir réellement dans les affaires de l'État. La reine est aussi porteuse de réconciliation et de paix et ses prières peuvent aussi apporter la victoire au roi.

Ainsi, en 1224, lors du siège de La Rochelle par Louis VIII contre Henri III d'Angleterre, trois reines, Ingeburge de Danemark, veuve de Philippe Auguste, Blanche de Castille, et Bérengère, la nièce de Blanche, plus tard mariée au roi de Jérusalem Jean de Brienne, se rendent en procession solennelle de Notre-Dame à l'abbaye cistercienne de Saint-Antoine-des-Champs, dans les faubourgs de Paris. Pieds nus, en chemise, et pleurant, elles sont accompagnées d'une grande foule. Elles implorent le Ciel de protéger le roi et de lui donner la victoire. L'auteur de la *Vie* du roi raconte que leurs prières sont entendues car La Rochelle se rend le lendemain.

Ces quelques exemples évoqués par les chroniques n'offrent qu'un écho très diminué des discussions et des conseils donnés par les reines à leurs époux dans l'intimité. Ce pouvoir d'influence semble davantage lié aux personnalités qui composent le couple royal qu'à une évolution clairement marquée du pouvoir politique.

LA REINE CONSORT

Le roi de France n'est pas un homme seul ; il forme un couple et une famille avec la reine et ses enfants, en particulier leur fils aîné. Au XIX^e siècle, l'historien Achille Luchaire a parlé d'une « trinité capétienne » formée par le roi, la reine, et l'héritier du trône, particulièrement mise en avant au début de la dynastie. Un partenariat s'établit au sein du couple. La reine participe au gouvernement de deux manières : par ses